



Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 12 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau cadre de référence pour le travail de jeunesse, plusieurs éléments relatifs à la cohérence des dispositifs et à la qualité de l'accompagnement socio-éducatif soulèvent des interrogations.

Il ressort des discussions en cours autour de l'élaboration du nouveau cadre de référence que certaines dimensions fondamentales du travail de jeunesse, telles que le travail relationnel, le travail socio-éducatif de proximité en milieu ouvert, ainsi que l'accompagnement des jeunes dans leurs transitions de vie, notamment les passages entre école, formation, emploi, logement et autonomie, pourraient utilement être davantage intégrées comme axes structurants du futur cadre.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1) Comment entendez-vous définir le rôle, les missions, les qualifications et les prérequis du personnel encadrant socio-éducatif afin qu'il demeure un élément central du travail de jeunesse dans le nouveau cadre de référence ?
- 2) Comment les dimensions pédagogiques essentielles, notamment le travail relationnel, l'accompagnement individualisé et la construction d'un lien de confiance avec les jeunes, seront-elles explicitement définies et opérationnalisées dans le futur cadre de référence ?
- 3) Le travail de proximité étant actuellement mis en œuvre de manière variable selon les réalités locales, entendez-vous en faire un axe structurant explicite du nouveau cadre de référence, et comment garantir une mise en œuvre cohérente sur l'ensemble du territoire ?
- 4) Entendez-vous intégrer explicitement la notion de transition dans les parcours de vie des jeunes comme axe structurant du futur cadre de référence ? Dans l'affirmative, sous

quelle forme concrète et avec quelle articulation avec les missions existantes des services socio-éducatifs ?

- 5) Comment seront définies les missions respectives du personnel socio-éducatif dans les différents dispositifs, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre accompagnement individuel, suivi des parcours, travail de proximité, animation de groupes, coordination de projets et travail en réseau ?
- 6) Dans votre réponse à la question parlementaire n°3702, vous indiquez que huit projets d'élargissement du réseau des maisons des jeunes sont actuellement en cours de développement en collaboration avec les communes. Pouvez-vous préciser de quels projets il s'agit, leur localisation, leur état d'avancement ainsi que les critères ayant présidé à leur sélection ?
- 7) Le ministère prévoit-il de réaliser une analyse d'impact des réformes prévues sur le secteur conventionné intervenant dans l'éducation non formelle des enfants et des jeunes, afin d'évaluer les effets des nouvelles missions sur l'organisation du secteur, la répartition des missions, les besoins futurs en matière d'accompagnement socio-éducatif ainsi que les critères selon lesquels ces missions seront réparties entre les différents acteurs et les différentes régions du pays ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Ricardo Marques

Député

